

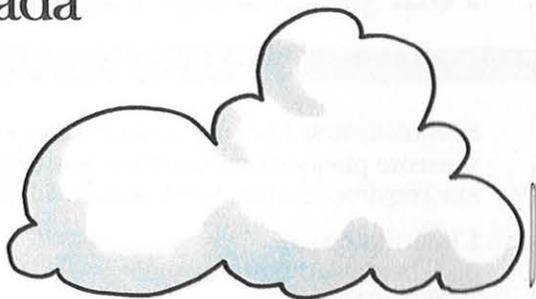
Canada



Environnement
Canada

Environment
Canada

DIV 065



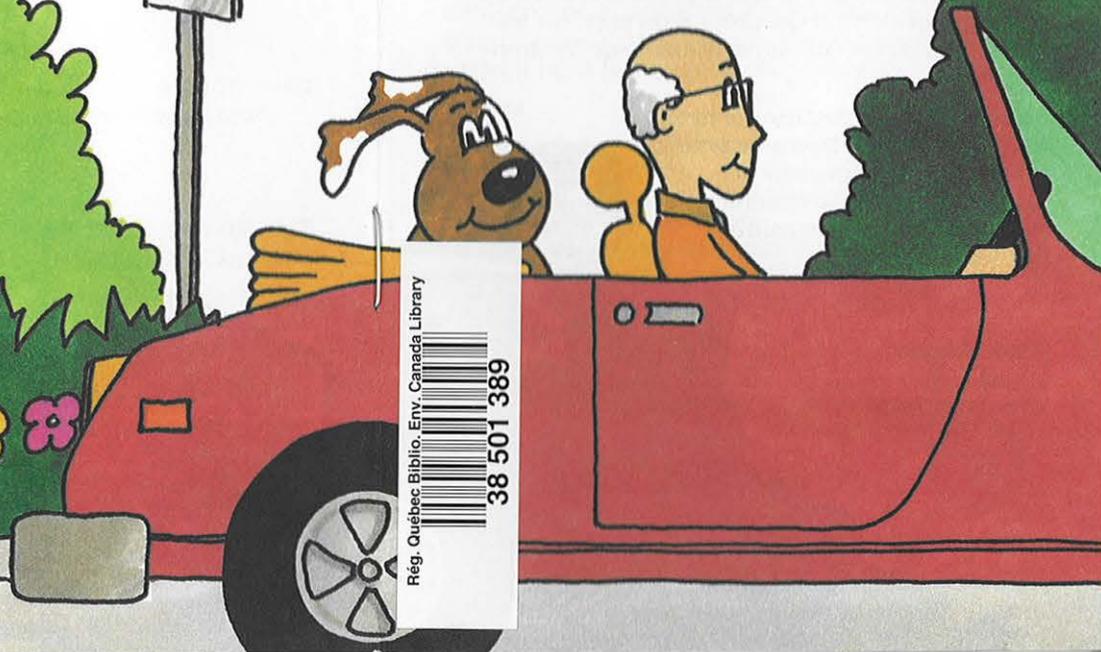
Ce que nous pouvons
faire pour l'environnement

36155866

L'automobile



LE PLAN VERT DU CANADA



Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 501 389



LE PLAN VERT DU CANADA

Au cours de la dernière décennie, nous sommes devenus de plus en plus conscients de l'étroite relation qui existe entre l'environnement, l'économie et la santé. Or, grâce à son Plan vert, le gouvernement canadien entend justement faire en sorte que la prospérité de l'économie repose sur la sauvegarde et la salubrité de l'environnement.

Le Plan vert du Canada se révèle en quelque sorte une formule de garantie pour l'avenir. L'essor économique passe par la salubrité de l'environnement. L'un ne va pas sans l'autre. La réussite du Plan vert dépend néanmoins des efforts de chacun de nous.

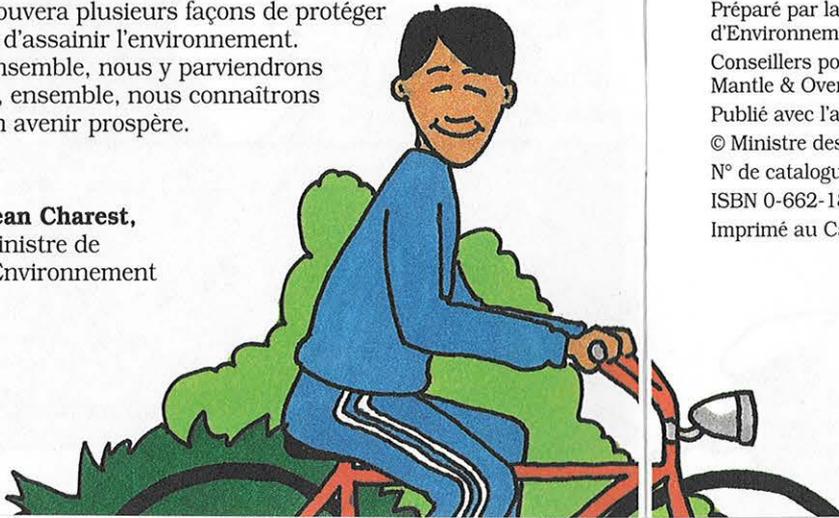
À cet égard, le gouvernement canadien s'est fixé les cinq objectifs suivants :

- la sécurité de l'environnement mondial;
- la salubrité de l'air, de l'eau et de la terre;
- la durabilité des ressources naturelles;
- la protection des espaces et des espèces; et
- un processus décisionnel respectueux de l'environnement.

La réalisation de ces objectifs suppose la collaboration des gouvernements et des citoyens du pays, car les actions des uns et des autres influent sur l'environnement.

Dans la présente plaquette, le lecteur trouvera plusieurs façons de protéger et d'assainir l'environnement. Ensemble, nous y parviendrons et, ensemble, nous connaissons un avenir prospère.

Jean Charest,
ministre de
l'Environnement



Ce que nous pouvons faire pour l'environnement

L'automobile

Pour un grand nombre de Canadiens, l'automobile est un moyen de transport pratique et fiable. Cependant, nos voitures émettent des gaz délétères qui causent des dommages à l'environnement.

Si les 17 millions d'automobilistes au Canada utilisaient leurs voitures plus sensément, les coûts écologiques seraient grandement réduits. Il suffit d'y penser deux fois avant de sauter dans sa voiture à la première occasion et d'adopter quelques nouvelles habitudes de conduite.

La présente plaquette d'Environnement Canada renferme un certain nombre de conseils qui vous aideront à devenir un conducteur conscient de ses responsabilités envers l'environnement.

Les choix que nous faisons et les gestes que nous posons sont déterminants pour l'avenir de l'environnement. Choisissons donc judicieusement et agissons sagement dès maintenant pour que notre planète devienne un endroit où il fait de plus en plus bon vivre.

Crédits

Préparé par la Direction générale des communications d'Environnement Canada

Conseillers pour la conception graphique et l'illustration :
Mantle & Overall Communications

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

N° de catalogue EN21-77/1991F

ISBN 0-662-18866-7

Imprimé au Canada

Recyclé



Recycled

L'automobile et l'environnement

Les gaz d'échappement contribuent à la formation des pluies acides et du smog. Les voitures et les camions émettent en outre du dioxyde de carbone, l'un des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète.

Le conducteur écologique

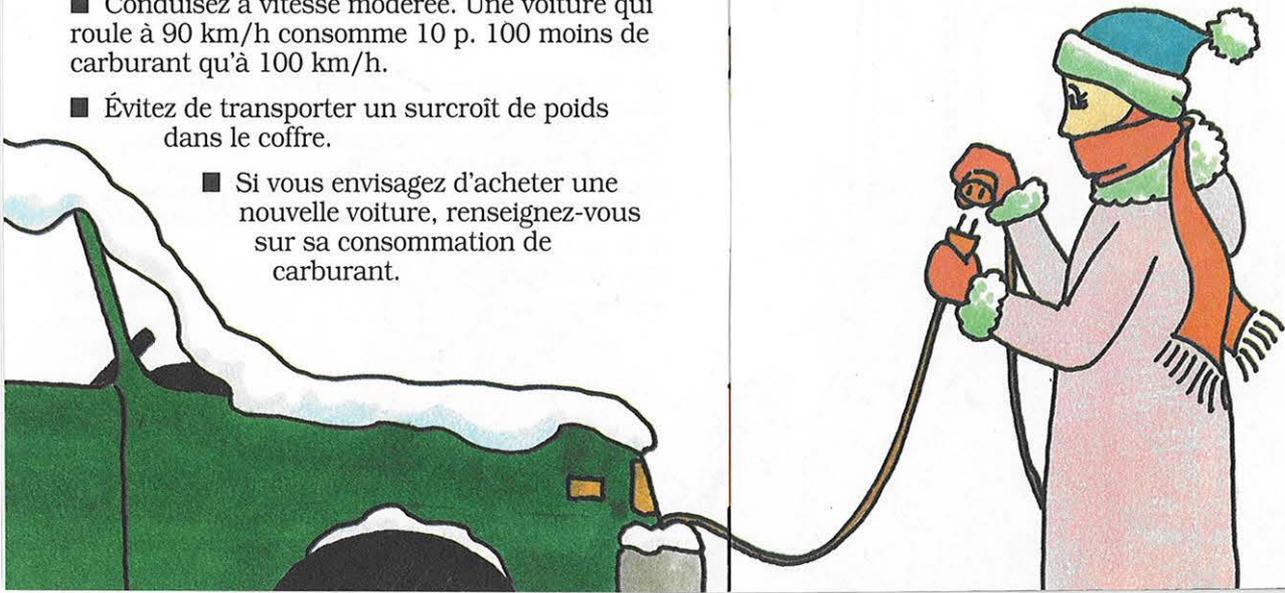
Voici un certain nombre de moyens que vous pouvez employer pour réduire les coûts écologiques de la conduite d'une voiture.

- Planifiez vos déplacements. Faites plusieurs courses à la fois et réduisez la distance totale à parcourir.
- Coupez le moteur lorsque vous attendez quelqu'un dans votre voiture.
- Évitez de démarrer en trombe. Une accélération progressive pollue moins et économise le carburant.
- Conduisez à vitesse modérée. Une voiture qui roule à 90 km/h consomme 10 p. 100 moins de carburant qu'à 100 km/h.
- Évitez de transporter un surcroît de poids dans le coffre.
 - Si vous envisagez d'acheter une nouvelle voiture, renseignez-vous sur sa consommation de carburant.

La conduite en hiver

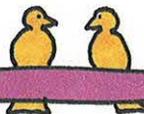
Pour un conducteur écologique, l'hiver constitue un autre défi. Par temps froid, en effet, les moteurs à essence peuvent consommer jusqu'à 30 p. 100 plus de carburant. Qui plus est, les moteurs non réchauffés produisent des niveaux plus élevés d'émission.

- Branchez le chauffe-moteur de deux à trois heures avant de démarrer le matin, quand il fait très froid. Une fois le moteur réchauffé, vous n'avez pas à le laisser tourner au ralenti longtemps avant de démarrer.
- Pour une meilleure économie de carburant et pour plus de sécurité, enlevez la neige et la glace de votre voiture avant de démarrer.
- Ne laissez pas le moteur tourner longtemps au ralenti. Même par temps très froid, il n'est pas nécessaire de le faire tourner plus de trente secondes. Ouvrez la fenêtre pour éliminer la condensation et roulez lentement sur les premiers kilomètres.



Il n'y a pas que l'automobile

- Allez au travail à pied ou à bicyclette le plus souvent possible.
- Utilisez les transports en commun. C'est beaucoup plus reposant que de conduire, et vous apprécierez l'économie d'énergie.
- Le covoiturage est une solution idéale pour vous rendre à destination en économisant l'énergie. Dans certaines provinces, des parcs de stationnement sont aménagés à cette fin, à proximité des axes de transport en commun et des autoroutes menant aux banlieues.



Un véhicule en bon état

Pour des questions de sécurité, d'efficacité du carburant et de faibles niveaux d'émission, il importe d'avoir un véhicule en bon état.

- Veillez à l'entretien de votre voiture, selon les recommandations du fabricant. Un moteur bien réglé consomme jusqu'à 10 p. 100 moins de carburant.
- Gonflez vos pneus à la pression indiquée par le fabricant. Des pneus trop mous peuvent augmenter la consommation de carburant de 4 à 8 p. 100.
- Faites vérifier périodiquement le parallélisme des roues.
- Surveillez les changements de performance qui peuvent indiquer l'existence d'un problème.
- Ne touchez pas au convertisseur catalytique. C'est le principal mécanisme de contrôle des émissions de votre voiture.



Économisez l'eau

- Ne lavez votre véhicule qu'en cas d'absolue nécessité.
- Ne lavez qu'une partie de votre véhicule à la fois, puis rincez rapidement. Utilisez un pistolet d'arrosage à faible débit et à forte pression.

Prenez garde aux déchets dangereux

- Si vous faites la vidange vous-même, versez l'huile à moteur usée dans un contenant hermétique. Apportez-le à un garage ou vérifiez si votre programme local de recyclage accepte les huiles usées. Ne jetez jamais l'huile usée dans l'égout. Un seul litre d'huile peut contaminer jusqu'à deux millions de litres d'eau potable.
- Portez vos restes d'antigel à une station-service ou à un garage qui en fait la récupération. L'antigel est un poison pour les poissons, la faune, les animaux domestiques et les humains.

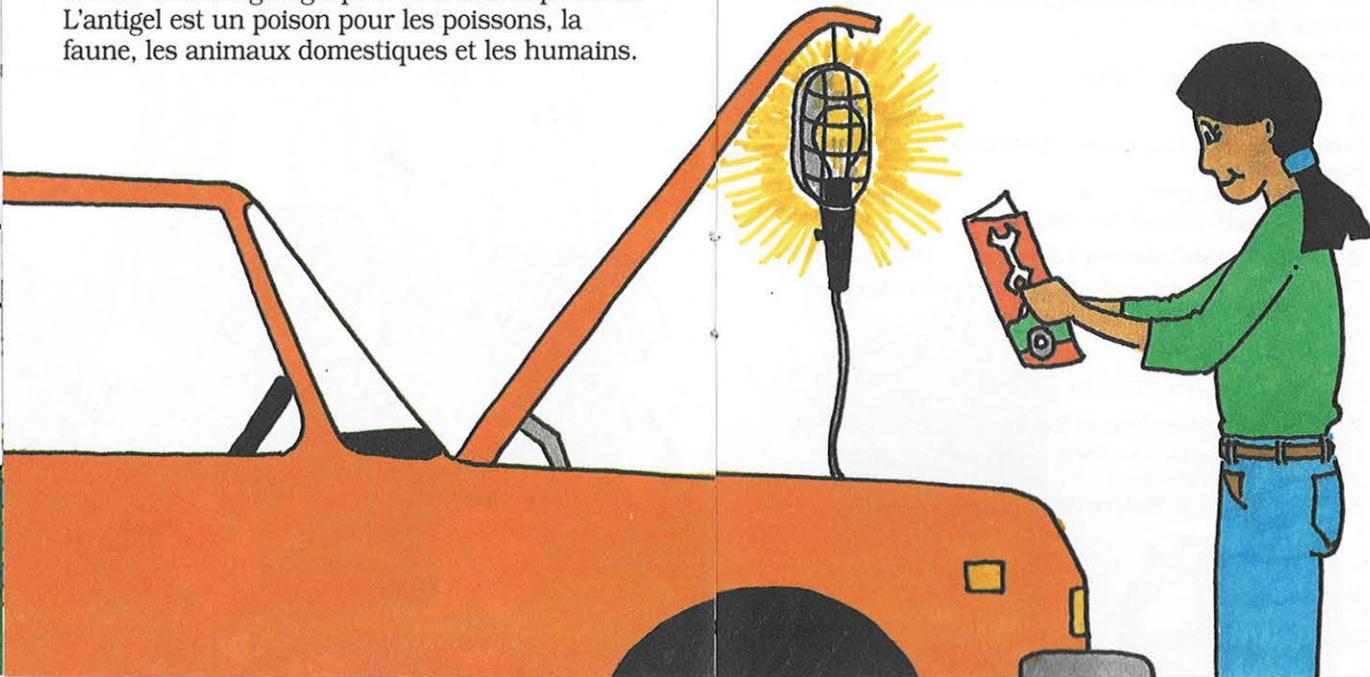
■ Il ne faut jamais brûler, écraser ni percer les bombes aérosol contenant du dégivreur pour pare-brise ou tout autre produit destiné à l'entretien des voitures.

- Si vous remplacez la batterie de votre voiture, rapportez-la à un dépôt de recyclage.
- Inspectez régulièrement votre véhicule pour déceler les fuites d'huile.

Je me renseigne

■ **Le Guide des économies au volant**, Centre de diffusion, Énergie, Mines et Ressources Canada, 580, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1A 0E4.

■ **Les Carburants de l'avenir – véhicules électriques et véhicules à l'hydrogène**, Énergie, Mines et Ressources Canada (voir ci-dessus).



Où trouver de l'aide

■ Région de l'Atlantique (902) 426-7990

Agent des publications, Environnement Canada
Queen Square
15^e étage
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Ecosse) B2Y 2N6

■ Québec (418) 648-7204

Direction des communications, Environnement Canada
B.P. 6060
4^e étage
3, rue Buade
Québec (Québec) G1R 4V7
(au Québec 1-800-463-4311)

■ Ontario (416) 973-6467

Direction des communications, Environnement Canada
Bureau 600
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario) M4T 1M2

■ Région de la capitale nationale (819) 997-2800

Informathèque, Environnement Canada
351, boulevard Saint-Joseph
Hull (Québec) K1A 0H3

■ Manitoba (204) 983-2021

Direction des communications, Environnement Canada
Bureau 703
457, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3B 3E8

■ Saskatchewan (306) 780-6002

Direction des communications, Environnement Canada
Bureau 241
1901, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 3R4

■ Alberta et Territoires du Nord-Ouest (403) 468-8075

Direction des communications, Environnement Canada
Twin Atria 2
Bureau 210
4999, 98^e Avenue
Edmonton (Alberta) T6B 2X3

■ Colombie-Britannique et Yukon (604) 666-5900

Direction des communications, Environnement Canada
224, rue Esplanade ouest
North Vancouver (Colombie-Britannique) V7M 3H7

Pour plus de renseignements

Si vous désirez faire des commentaires sur la présente plaquette ou obtenir d'autres brochures sur l'environnement, veuillez vous adresser à

L'Informathèque
351, boulevard Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A 0H3

(819) 997-2800

À l'extérieur de la région de la capitale nationale, composez sans frais le 1-800-668-6767.

Also available under the title *What We Can Do For Our Environment: The Automobile.*

